



Site de services rémunération en nature

Par **Spaaza**, le **19/04/2012** à **14:38**

Bonjour,

J'aimerais savoir si la Loi autoriserai la création d'un site internet qui permettrait de mettre en relation deux personnes suivant le principe ci-dessous :

-la personne A ayant besoin d'un service quelconque (par exemple réparation de télévision, aide ménagère, garde d'enfants etc..)

-la personne B ayant les compétences requises, contacterait la personne A par le biais d'un site internet, et recevrait en guise de rémunération non pas une somme d'argent mais un service d'ordre sexuel.

Se pose ici le problème de la prostitution.

Merci d'avance

Cordialement